

**Séance ordinaire du 4 février 2019**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 février 2019 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Gilles Bastien	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Madame	Ariane Matteau	Conseillère
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gilles Bastien.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Gilles Bastien, maire, la présente séance est ouverte à 19 h 00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2019-02-04-022

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE</b>
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
  - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2018 et janvier 2019
- 0-5 Période de questions

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
  - A- Marge de crédit – Augmentation montant autorisé – Signataires

- B- Terrain municipal – Chemin Cimetière et route 105  
 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs  
 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie  
 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits  
 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2019  
 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2019  
 100-7 Résultats de l'appel d'offres BOU-2018-05 – Huile à chauffage, carburant diesel et carburant.  
 100-8 Mandat au ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal  
 100-9 Période de questions

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie  
 200-2 Plan municipal de sécurité civile – Mise à jour  
 200-3 Période de questions

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal  
 300-2 Fermeture du pont de fer – Demande de Laurin Laurin (1991) inc. – Hydro-Québec  
 300-3 Période de questions  
 300-4 Chemin des Pins-31 milles – Suivi  
 300-5 Avis de motion – Règlement chemins sectoriels

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout  
 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc  
 400-3 Écocentre et site des lagunes  
 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables  
 400-5 Période de questions

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)  
 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2019  
 600-3 Modification règlement de zonage – Demande de remboursement  
 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation a une fin autre que l'agriculture – 4 chemin Carle – Cadastre 4 989 270 – Matricule 83050-4419-22-9319  
 600-5 Période de questions  
 600-6 Corporation du parc régional du lac des 31 milles

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

- 700-1 Activité - Village Majopial – Association les Ours blancs – Alain Raymond
- 700-2 Pancartes directionnelles
- 700-3 Journée d'activités – Samedi 23 février 2019

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

- 800-1 Registre des armes à feu
- 800-2 Demande de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Foyer

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

- 900-1 Représentation sur différents comités
- 900-2 Projet plastique agricole

<b>1000</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
-------------	-----------------------------

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

**Adoptée à l'unanimité**

**0-3 Adoption des procès-verbaux**

**A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019**

M.B. 2019-02-04-023

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2019, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

**0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2018 et janvier 2019**

Le maire Gilles Bastien a déposé séance tenante un document intitulé : Liste des projets et des dossiers à traiter par le maire de Bouchette. Ce document a aussi été rendu public par le maire, séance tenante.

Des discussions ont lieu avec les conseillers et des personnes présentes à la séance et ce, sur différents sujets inscrits dans le document déposé.

Des questions sont également posées par les conseillers et des gens du public concernant ce document et son contenu.

#### 0-5 Période de questions

Les questions ont été posées tout au long des discussions concernant le document déposé par le maire.

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

#### 100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux en date du 31 janvier 2019 est déposé pour information aux membres du conseil.

#### **Fête hivernale – Samedi 23 février 2019 – Paiement des fournisseurs**

M.B. 2019-02-04-024

**Considérant** la résolution M.B. 2019-01-09-015 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 9 janvier 2019;

**Considérant** que cette activité se tient un samedi;

**Considérant** que certains fournisseurs demandent d'être payés la journée même;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre dès maintenant le paiement des factures reliées à la tenue de l'activité « Fête hivernale » qui se tiendra le samedi 23 février 2019.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **A- Marge de crédit – Augmentation montant autorisé - Signataires**

M.B. 2019-02-04-025

**Considérant** la résolution M.B. 2018-09-10-243 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 septembre 2018;

**Considérant** que cette résolution consiste à procéder à une demande auprès de notre institution financière pour augmenter le montant autorisé de la marge de crédit de la municipalité;

**En conséquence**, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu que les signataires de cette demande d'emprunt bancaire soient le maire Gilles Bastien et la directrice générale, Claudia Lacroix.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **B- Terrain municipal – chemin du Cimetière et route 105**

M.B. 2019-02-04-026

**Considérant** la résolution M.B. 2018-06-04-166 concernant la vente d'une parcelle de terrain municipal;

**Considérant** la note au procès-verbal inscrite au point 100-10 de la séance ordinaire de conseil tenue le 10 septembre 2018;

**Considérant** que la personne ou la compagnie intéressée à l'achat de cette parcelle de terrain a retiré son offre;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2018-06-04-166.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2019-02-04-027

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 janvier 2019, pour un montant total de 4 529.03 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie**

#### 100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

#### 100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2019**

M.B. 2019-02-04-028

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2019 pour un montant total de 112 361,28 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2019**

M.B. 2019-02-04-029

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2019 pour un montant de 14 131.07 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 100-7 **Résultat de l'appel d'offres BOU-2018-05 – Huile à chauffage, carburant diesel et carburant**

M.B. 2019-02-04-030

**Considérant** qu'un appel d'offres par invitation écrite a été effectué par la directrice générale de la municipalité pour le contrat de fourniture d'huile à chauffage, de carburant diesel et d'essence super sans plomb, et ce, conformément à la résolution M.B. 2018-11-05-294 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2018;

**Considérant** qu'un procès-verbal de l'ouverture des soumissions, ouverture tenue le 16 janvier 2019, a été produit et déposé par la directrice générale adjointe;

**Considérant** qu'un seul soumissionnaire invité a déposé une soumission, soit « Les huiles H.L.H. Ltée »;

**Considérant** que trois options ont été identifiées dans l'appel d'offres, soit l'option 1, pour la période du 17 janvier 2019 au 31 décembre 2019, l'option 2, pour la période du 17 janvier 2019 au 31 décembre 2020 et l'option 3, pour la période du 17 janvier 2019 au 31 décembre 2021;

**Considérant** que le soumissionnaire a soumis un prix et ce, seulement pour l'option 1 pour l'huile à chauffage et le carburant diesel;

**Considérant** que le soumissionnaire n'a soumis aucun prix pour l'essence super sans plomb;

**Considérant** que pour l'huile à chauffage, le prix soumis pour l'option 1 est au montant de 0.8674\$ plus taxes par litre;

**Considérant** que ce montant se détaille de la façon suivante : l'indice de départ plus 0.3440\$ de frais;

**Considérant** que pour le carburant diesel, le prix soumis pour l'option 1 est au montant de 1.0834\$ en été et 1.0924\$ en hiver plus taxes par litre;

**Considérant** que ces montants se détaillent de la façon suivante : l'indice de départ plus 0.2624\$ de frais en été et 0.2244\$ de frais en hiver.

**Considérant** que les prix de ces deux fournitures fluctuent selon un indice hebdomadaire, soit l'indice de départ;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'octroyer le contrat BOU-2018-05 à « Les Huiles H.L.H. Ltée » pour la période finissant le 31 décembre 2019 pour le carburant diesel de même que pour l'huile à chauffage et ce, selon la soumission déposée. Le maire et la directrice générale sont les personnes autorisées à signer les documents relatifs à ce contrat. La dépense annuelle reliée à ce contrat sera imputée aux différents postes de carburant et d'huile à chauffage.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-8 Mandat au ministère des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal**

M.B. 2019-02-04-031

**Attendu** que, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

**Attendu** que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

**Attendu** que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**En conséquence**, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu :

**Que**, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

**100-9 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Budget 2019 – Élaboration
- Date d'adoption du budget 2019

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de janvier 2019.

**200-2 Plan municipal de sécurité civile – Mise à jour**

**Note au procès-verbal**

Le plan municipal de sécurité civile devra être mis à jour. Une rencontre se tiendra prochainement avec un représentant du ministère de la Sécurité publique à ce sujet.

**200-3 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport de l'inspecteur municipal**

**300-2 Fermeture du pont de fer – Demande de Laurin Laurin (1991) inc. – Hydro-Québec**

M.B. 2019-02-04-032

**Considérant** la demande déposée par la firme Laurin Laurin (1991) inc. en vue d'obtenir une autorisation de la municipalité de Bouchette afin de procéder à la fermeture du pont;

**Considérant** que cette firme est un sous-traitant d'Hydro-Québec;

**Considérant** que cette demande est en lien avec les travaux de réfection du pont de fer que le ministère des Transports prévoit exécuter cette année;

**Considérant** que cette fermeture est demandée afin de procéder au remplacement et à l'installation de poteaux et d'ancres pour Hydro-Québec et que cette fermeture est pour une période de 2 jours;

**Considérant** que pour exécuter ces travaux, l'équipement utilisé bloquera la rue au complet;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser cette fermeture du pont de fer pour une période de 2 jours afin que la firme retenue par Hydro-Québec puisse exécuter le travail de remplacement de poteaux et d'ancres.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Il est aussi mentionné de regarder avec les demandeurs la possibilité que les autobus scolaires puissent circuler en matinée et en après-midi ainsi que la possibilité que cette fermeture se fasse en début de semaine.

**300-3 Période de questions**

Quelques questions sont posées concernant la fermeture du pont.

**300-4 Chemin des Pins-31 milles – Suivi**

M.B. 2019-02-04-033

**Considérant** la demande reçue en décembre 2018 en provenance de madame Suzanne Arvisais et de monsieur Jean-Marie Sabourin concernant le déneigement du chemin des Pins-31 milles privé;

**Considérant** que dans cette correspondance, on fait mention d'une première demande pour le même sujet, demande envoyée en 2007 et 2008;

**Considérant** que lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, il est inscrit au procès-verbal qu'un représentant du groupe de propriétaires utilisant ce chemin demande de laisser tomber leur demande d'entretien car le prix fourni pour le déneigement est trop élevé;

**Considérant** que suite à ce désistement, la demande n'est donc plus valide et n'est plus en vigueur;

**Considérant** que depuis le dépôt de leur première demande, certains des propriétaires ayant signés le document ne sont plus propriétaires au rôle d'évaluation;

**Considérant** les discussions entre les membres du conseil sur ce dossier;

**Considérant** les discussions avec l'entrepreneur en déneigement sous contrat avec la municipalité de Bouchette pour l'année 2018-2019;

**Considérant** que ce chemin ne répond pas aux normes présentement en vigueur à l'intérieur de la réglementation municipale;

**Considérant** que la virée au bout de ce chemin privé est problématique;

**Considérant** que ce chemin est un chemin privé;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Ariane Matteau, il est résolu de répondre négativement à la demande visant la prise en charge du déneigement du chemin des Pins-31 milles privé.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-5 Avis de motion – Règlement chemins sectoriels**

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, annonce ce 4 février 2019, qu'un avis de motion est donné en vue de la présentation, à une prochaine séance de conseil, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 78 de la municipalité de Bouchette, règlement autorisant la municipalité de Bouchette à imposer des taxes sectorielles pour l'entretien des chemins.

---

Pascal Saumure  
Conseiller au siège 2

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**Formation en eau potable - Qualification professionnelle – Opérateur en traitement d'eau souterraine**

M.B. 2019-02-04-034

**Considérant** la démarche en cours par un employé municipal à l'effet d'obtenir une certification d'opérateur en traitement d'eau souterraine;

**Considérant** qu'il serait souhaitable d'offrir à cet employé des heures de compagnonnage afin de lui permettre de réviser la matière et ce, avant l'examen;

**Considérant** les vérifications effectuées par l'inspecteur municipal auprès de monsieur Benoît Benoît, personne qualifiée en eau potable;

**Considérant** que monsieur Benoît Benoît était le formateur lorsque l'employé a suivi le cours;

**En conséquence**, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de monsieur Benoît Benoît afin d'offrir à l'employé présentement en formation en eau potable de l'aide en prévision de l'examen de qualification.

**Adoptée à l'unanimité**

**400-3 Écocentre et site des lagunes**

**400-4 Matières résiduelles et matières recyclables**

**400-5 Période de questions**

Aucune question n'est posée.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2019**

**600-3 Modification règlement de zonage – Demande de remboursement**

M.B. 2019-02-04-035

**Considérant** la demande reçue de monsieur Gainsford consistant à une demande de remboursement de frais concernant une demande de modification du règlement de zonage;

**Considérant** qu'en juin 2015, monsieur Gainsford a déposé une demande de changement de zonage pour la zone F-136;

**Considérant** qu'en juillet 2015, une demande de modification de la demande initiale a été déposée par monsieur Gainsford;

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné par un membre du conseil lors de la séance de conseil du 3 août 2015;

**Considérant** qu'un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance de conseil du 8 septembre 2015;

**Considérant** la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 septembre 2015, assemblée à laquelle certaines personnes ont émis des commentaires sur ce projet;

**Considérant** la réception d'un avis de la MRCVG à l'effet que le premier projet de règlement est non-conforme au schéma d'aménagement;

**Considérant** les autres démarches entreprises par la municipalité en janvier et février 2016, visant l'adoption d'un règlement d'ajout d'usage conditionnel – Maison de pension touristique et ce, suite à une recommandation de l'aménagiste de la MRCVG;

**Considérant** que le demandeur, suite à l'avis de motion annoncé à la séance de conseil du 1<sup>er</sup> février 2016, a demandé une autre modification;

**Considérant** la réglementation en vigueur pour une demande de modification au règlement de zonage, soit le règlement 190;

**Considérant** l'article 4 de ce règlement stipule que le dépôt exigé lors d'une demande de modification sert à couvrir les frais d'ouverture et d'analyse du dossier et que ce dépôt est non remboursable quel que soit le sort réservé à ladite demande;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de répondre négativement à la demande de remboursement de la somme versée par monsieur Gainsford pour une demande de modification du règlement de zonage.

#### **Adoptée à l'unanimité**

**600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture – 4 chemin Carle – Cadastre 4989270 – Matricule 83050-4419-22-9319**

#### **Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point.

M.B. 2019-02-04-036

**Considérant** le dépôt d'une demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture pour la propriété située au 4 chemin Carle ;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

**Considérant** que cette demande consiste à une demande de renouvellement d'une utilisation déjà accordée, soit pour une sablière;

**Considérant** que l'utilisation déjà accordée par la CPTAQ pour cette utilisation se termine en décembre 2019;

**Considérant** que cette demande est faite en conformité avec la réglementation municipale ;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu que la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter l'autorisation demandée consistant à continuer l'exploitation de la sablière située au 4 chemin Carle, sur une partie des lots 21-1, P21-2 et P22-1, rang 03, dans le canton de Bouchette et dont le cadastre officiel est le 4 989 270.

#### **Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Le conseiller au siège numéro 2, Pascal Saumure, reprend son siège à la table du conseil.

**600-5 Aménagements floraux – Jardinières suspendues**

M.B. 2019-02-04-037

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une demande de prix pour des jardinières suspendues et ce, selon les mêmes spécifications que l'an dernier.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-6 Période de questions**

La période de questions a été traitée après le point 600-7.

**600-7 Corporation du parc régional du lac des 31 milles**

Une lettre déposée par le comité exécutif de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles est lue par un membre du conseil.

Des discussions entre les membres du conseil ont lieu par rapport aux diverses informations circulant sur ce dossier.

Dans la lettre déposée, les membres du comité exécutif demandent une rencontre avec les membres du conseil municipal afin de mettre à jour la situation, de partager l'information réelle au sujet du développement présent et futur. On y mentionne aussi que les membres du comité exécutif pourront répondre aux questions des membres du conseil municipal.

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Compte rendu public dans le dossier de la Corporation du parc régional du lac des 31 milles
- Membre de la corporation
- Offre de service – Firme d'avocats
- Dossiers municipaux

<b>700</b>	<b>LOISIRS ET CULTURE</b>
------------	---------------------------

**700-1 Activité – Village Majopial – Association les Ours blancs – Alain Raymond**

M.B. 2019-02-04-038

**Considérant** la lettre déposée conjointement par Alain Raymond, Sylvain Marchand du Club des Ours blancs et Pierre Riel de Majopial Ltée, concernant une activité qui se tiendra le samedi 2 mars 2019;

**Considérant** que dans cette lettre, ces organisateurs sollicitent la collaboration de la municipalité;

**Considérant** que cette activité, course de motoneiges, se tiendra sur le territoire de la municipalité de Bouchette, au lac des 31 milles;

**Considérant** que la municipalité de Bouchette possède certains biens mis à la disposition de la population, telle des tables de pique-nique;

**En conséquence**, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser le prêt de certains biens, tels : tables de pique-nique, barricades, cônes, foyer extérieur.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal**

Il est aussi mentionné qu'en ce qui concerne les pompiers volontaires et les équipements du service incendie, le tout devra être géré par la directrice générale

**700-2 Pancartes directionnelles**

M.B. 2019-02-04-039

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser la fabrication d'affiches directionnelles indiquant les attraits municipaux et ce, selon le plan déposé en atelier de travail. Les crédits relatifs à cette résolution seront disponibles seulement lorsque le budget 2019 sera adopté.

**Adoptée à l'unanimité**

**700-3 Journée d'activités – Samedi 23 février 2019**

**Note au procès-verbal**

Les détails relatifs aux activités qui se tiendront dans le cadre de la journée familiale du samedi 23 février sont mentionnés.

<b>800</b>	<b>CORRESPONDANCE</b>
------------	-----------------------

**800-1 Registre des armes à feu**

M.B. 2019-02-04-040

Attendu que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Attendu que la *loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec* est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard le 19 janvier 2019;

Attendu que l'implantation de ce registre (\$17 millions pour la mise en place et \$5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Attendu que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Attendu qu'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

Attendu que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Attendu que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu :

Que la Municipalité de Bouchette invite le Premier ministre du Québec ainsi que la Ministre de la sécurité publique à faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

Que le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;

Que le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Que le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la démonisation de leurs propriétaires.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que toutes ses municipalités.

**Adoptée à la majorité**

**Note au procès-verbal**

Le vote est demandé suite à cette proposition et le résultat du vote est favorable à 4 contre 2.

Suite à la proposition, des discussions ont lieu entre les élus et les gens du public concernant ce sujet.

**800-2 Demande de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Foyer**

Sujet non traité.

<b>900</b>	<b>VARIA</b>
------------	--------------

**900-1 Représentation sur différents comités**

Des discussions ont lieu concernant les représentants municipaux sur différents comités ou organismes.

Représentant nommé par résolution

Retour des informations aux autres membres du conseil

Etc.

Des discussions ont aussi lieu concernant les impacts advenant la reconnaissance d'un parc. La MRCVG sera le gestionnaire du territoire concerné par le parc. Par la suite, cette responsabilité sera alors transférée à la corporation.

## 900-2 **Projet plastique agricole**

M.B. 2019-02-04-041

ATTENDU qu'en Outaouais rural, il n'y a pas ou peu de système de collecte spécifique des plastiques agricoles et que ce manque engendre des pollutions par enfouissement ou incinération ;

ATTENDU que les plastiques d'origine agricole constituent une problématique environnementale à travers le Québec et que des municipalités s'engagent de plus en plus dans des démarches visant la collecte et le recyclage de ce type de plastique sur leur territoire ;

ATTENDU que le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) a déposé un projet auprès du MAPAQ qui a été approuvé le 14 novembre 2018 et qui visent à créer un comité de suivi régional de discussions dont l'objectif est de sortir les plastiques agricoles des déchets ultimes voués à l'enfouissement ;

ATTENDU que le CREDDO, propose d'accompagner les municipalités dans une réflexion régionale visant la mise en oeuvre de solutions de collectes et de recyclages innovantes ;

ATTENDU l'intérêt de la Municipalité de Bouchette à ce que le CREDDO poursuive son projet d'évaluation de la mise en place d'une collecte des plastiques agricoles

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet collectif et collaboratif inédit, que plusieurs municipalités de l'Outaouais appuient ;

ATTENDU que cette résolution intervient dans le contexte où le CREDDO dépose son premier rapport d'étape au MAPAQ et qu'une lettre d'appui de la Municipalité de Bouchette viendrait compléter ce premier rapport pour permettre au CREDDO de poursuivre le projet ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition d'Ariane Matteau, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu :

Que ce conseil autorise la Municipalité de Bouchette à signer la lettre d'appui concernant le projet de déploiement régional de collectes mutualisées et de recyclage des plastiques d'origine agricole.

**Adoptée à l'unanimité**

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- État de chemin – Montée lac 31 milles
- Signalisation motoneige
- Chemins privés – Toponymie
- Station de lavage de bateaux

<b>1100</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
-------------	---------------------------

M.B. 2019-02-04-042

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 21 h 50.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Gilles Bastien  
Maire

---

Claudia Lacroix, B.A.A.  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière